



Service des travaux publics et de l'environnement

Espaces verts

Subventions

La Ville d'Ecublens propose des subventions afin d'encourager les personnes qui feront le saut de la biodiversité dans leurs jardins.

Pour chaque aménagement de biotopes, prairies fleuries, vergers haute-tige, haies et bosquets indigènes, plans d'eau écologiques, mur en pierres sèches, plantation d'arbres majeurs indigènes, etc.

<https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/durabilite/plan-climat#fonds-communal-dencouragement-pour-le-developpement-durable>

Ce formulaire permet une subvention d'un maximum de **20 %** en fonction du projet. Pour un montant allant jusqu'à **Fr. 30'000.-**.

Subvention pour le remplacement de laurèlles

Le Canton de Vaud offre le montant de Fr. 60.- par mètre linéaire de laurèlles arrachées et remplacées par des essences indigènes.

De plus, la Municipalité d'Ecublens, dans son procès-verbal pour le projet « les jardins extraordinaires » a décidé d'accepter de verser une subvention communale extraordinaire de Fr. 30.- par mètre courant pour remplacer les laurèlles par des arbustes adaptés.

C'est donc un total de **Fr. 90.- par mètre linéaire** qui est accordé pour le remplacement de laurèlles.

<https://www.ecublens.ch/services/administration/travaux-infrastructures-domaines-environnement>

Ces deux formulaires sont disponibles sur le site de la commune dans la section Service des travaux publics et de l'environnement et Voirie et espace vert (VEV).